

COMMUNE DE VALUEJOLS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

**ARRÊTÉ CONJOINT**

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de VALUEJOLS**  
**Route Départementale n° 14 (En et hors agglomération)**  
**Travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-4319 du 11 décembre 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation de Madame le Maire de Ussel,

Vu la consultation du service des transports de la Région AURA,

Considérant que les travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs sur la RD 14 nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel ce chantier

**ARRÊTENT**

**ARTICLE 1 : Réglementation**

Du lundi 18 mars 2024 au vendredi 31 mai 2024, la Route Départementale n° 14 sera interdite à la circulation entre le Bourg de Valuejols et le carrefour entre la RD 16 et la RD 14 route de Luc d'Ussel (du PR 35+135 au PR 35+585)  
Les Rues de la Margeride et des Gentianes seront également interdites à la circulation.

**ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation**

La circulation sera déviée dans les deux sens de circulation par les RD 34,926 et 14 via Ussel et Luc d'Ussel  
*Selon le plan de déviation ci-joint*

**ARTICLE 3 : Signalisation de chantier et de déviation**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier
- 5 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation

**ARTICLE 4 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

**ARTICLE 5 : Recours**

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 6 : Ampliation**

L'exécution du présent arrêté sera publiée sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal

Copie du présent arrêté est transmis à :

M. le Directeur des mobilités du Conseil départemental du Cantal

M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal

M. le Maire de Valuejols

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal

M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal

M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal

M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en charge des Transports

Mairie de Ussel

A Valuejols le *08 mars 2024*

A Aurillac le **14 MARS 2024**

Le Maire de Valuejols

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
Le Directeur des Mobilités

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christophe VIDAL', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALUEJOLS' and 'Cantal' around a central emblem.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe FABREGUE', is written in a stylized, cursive manner.

Philippe FABREGUE

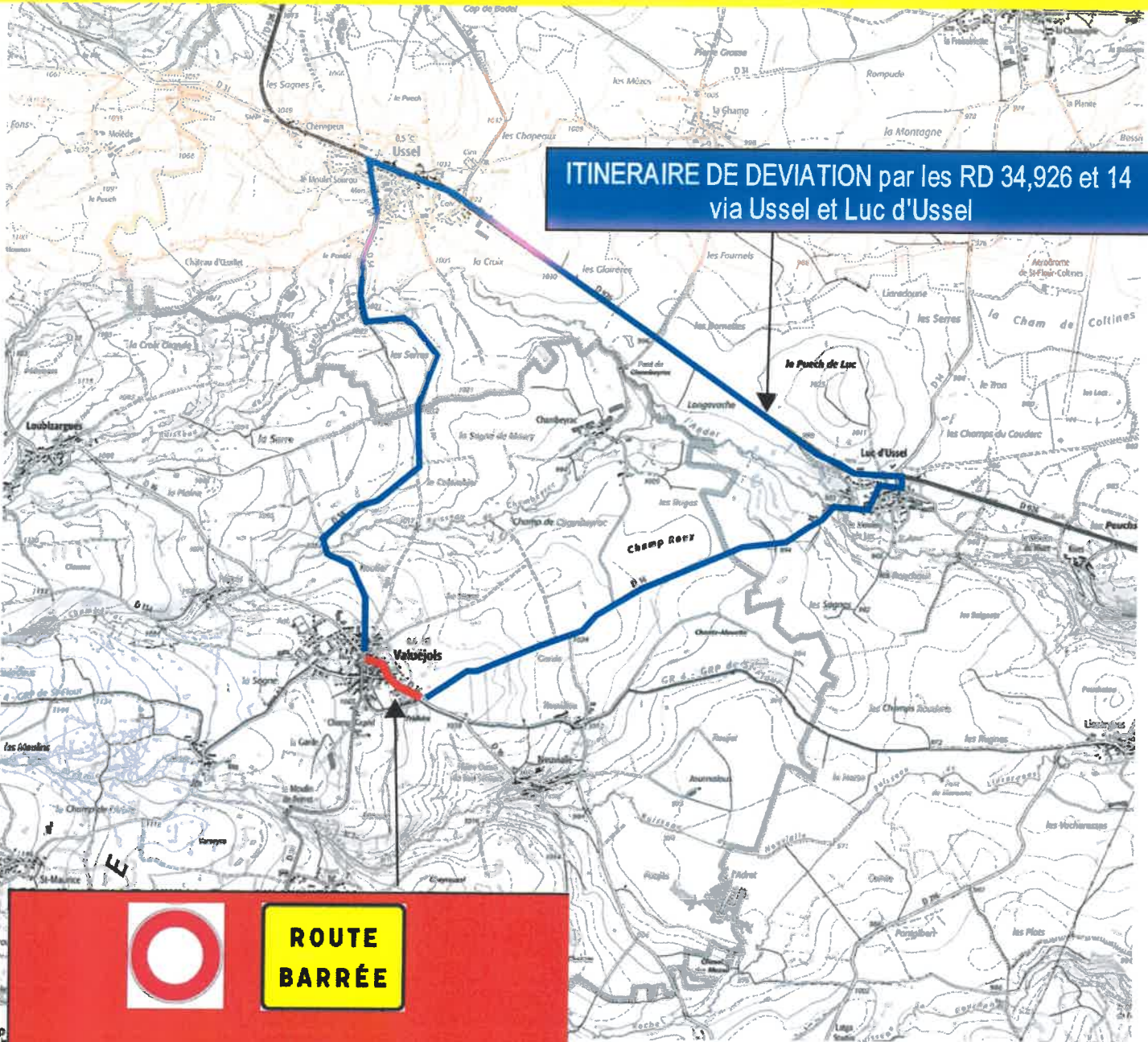
# ROUTE DEPARTEMENTALE N°14

## Travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs dans VALUEJOLS



RD 14 du PR 35+135 au PR 35+585  
Agglomération de Valuejols

ITINERAIRE DE DEVIATION par les RD 34,926 et 14  
via Ussel et Luc d'Ussel



**ROUTE  
BARRÉE**

Entrée de Valuejols côté Luc d'Ussel  
du lundi 18 mars au vendredi 31 mai 2024